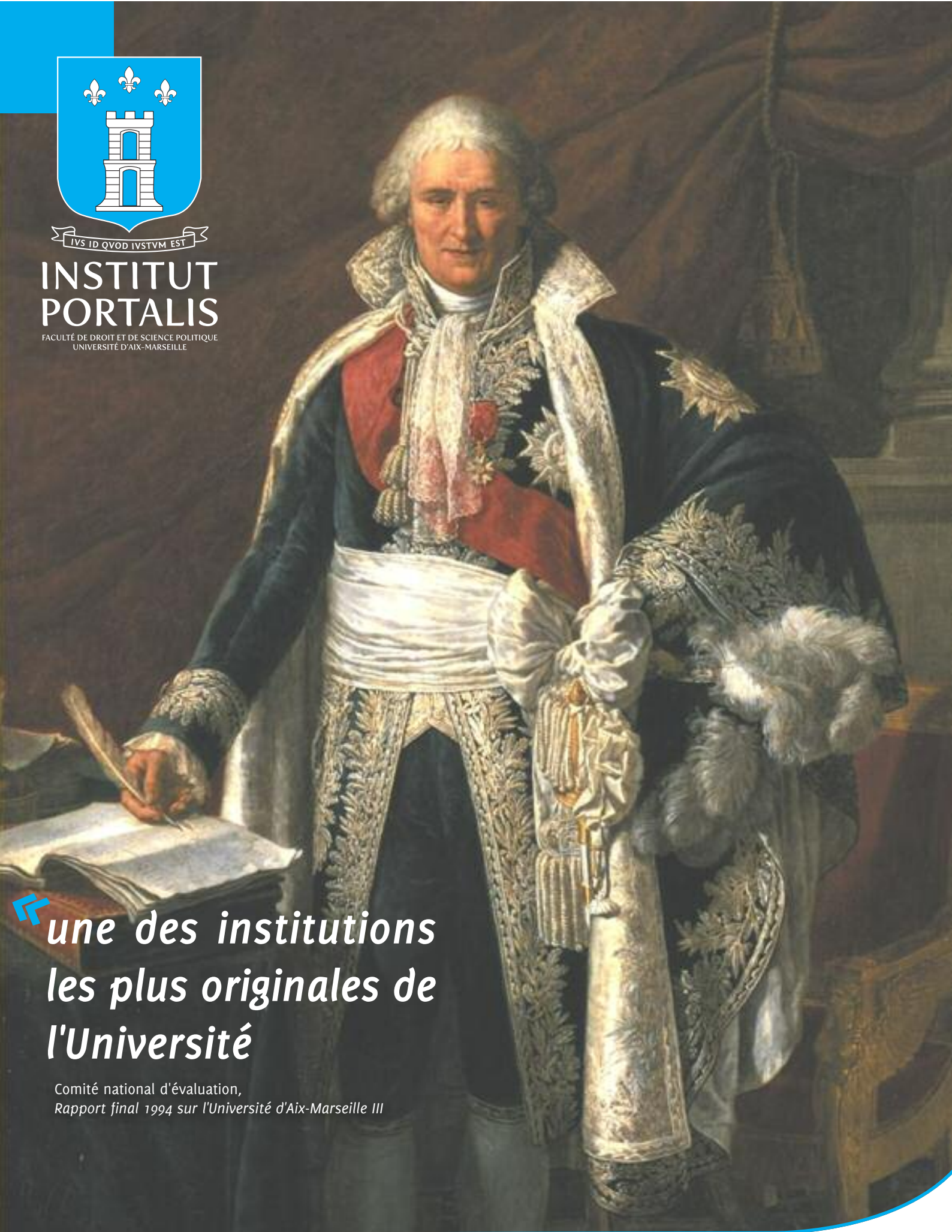


IVS ID QVOD IVSTVM EST

INSTITUT PORTALIS

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE
UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE



« *une des institutions
les plus originales de
l'Université*

Comité national d'évaluation,
Rapport final 1994 sur l'Université d'Aix-Marseille III



FACULTÉ DE DROIT
ET DE SCIENCE POLITIQUE
AIX-MARSEILLE



UNIVERSITÉ
PAUL CÉZANNE
Aix-Marseille III

L'Institut Portalis a été fondé au sein de la Faculté de Droit et de Science politique d'Aix-en-Provence en 1984 pour l'enrichissement culturel et méthodologique des étudiants, l'amélioration de leurs aptitudes à l'argumentation et au jugement critique, en vue d'une meilleure préparation à leur entrée dans la vie sociale et professionnelle.

Pendant deux ans, les étudiants reçoivent une formation complémentaire à leurs études de licence en Droit par le développement de leurs facultés d'expression orale et écrite, ainsi que par le perfectionnement de leur culture juridique. La scolarité est sanctionnée par l'obtention du *Diplôme des Sciences juridiques et morales* (diplôme d'Université).

La direction et les enseignements sont assurés à titre entièrement bénévole et l'Institut fonctionne en totale autonomie financière grâce uniquement aux droits d'inscription acquittés par ses étudiants.

Peuvent postuler les étudiants qui poursuivent des études juridiques à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence et qui ont au moins réussi leur première année avec mention. En raison du nombre de places très limité (une quarantaine sur les deux années), la Commission d'admission examine, dans un premier temps, les dossiers déposés puis, dans un second temps, convoque pour un entretien les candidats dont le dossier a été sélectionné afin d'établir la liste de ceux autorisés à s'inscrire à la préparation du Diplôme.



Les étudiants sur le perron de l'Hôtel de Matignon (2010)

Au cours de leurs deux années, les étudiants de l'Institut suivent les conférences et séminaires assurés grâce à la collaboration des enseignants de notre Université et de personnalités extérieures, françaises et étrangères. Deux réunions de travail sont organisées chaque semaine, d'octobre à avril. L'emploi du temps est établi pour permettre d'harmoniser le mieux possible les enseignements du diplôme avec les horaires des 2^e et 3^e années de Licence en droit.

La formation porte principalement sur la culture juridique et générale par l'approfondissement des connaissances et de la réflexion critique sur des thèmes de philosophie du droit, de droit positif et de disciplines connexes (science politique, histoire, sociologie, économie, anthropologie, etc.). Elle comporte aussi des séances de méthodologie (expression orale et écrite, formation à la recherche, initiation à la vie politique et sociale, etc.).

Les conférences abordent des thèmes très divers, parmi lesquels : la politique étrangère de la France ; la pensée politique de Vaclav Havel ; l'Union européenne après le traité de Lisbonne ; la laïcité ; cinéma et politique ; le déclin des idéologies ; droit et société ; marxisme et droit ; la réforme du mode de scrutin législatif ; les Nations-Unies et la paix ; morale et droit ; la République, de la Renaissance à la Révolution ; les tribunaux de commerce ; la solidarité nationale ; la santé publique en France ; éthique et droit musulman ; l'avenir du supersonique Concorde ; mondialisation et tiers-monde ; la portée de la Convention européenne des droits de l'homme en droit privé français ; l'unification européenne et la Constitution française ; le droit de la langue française ; la réforme de la justice en France ; la médecine du travail ; le symbolisme du contrat ; cultures et civilisation indiennes ; Israël aujourd'hui ; la gestion d'une municipalité ; la pensée juridique de Cicéron ; le droit d'asile ; la discrimination positive aux Etats-Unis ; le droit funéraire ; la Moldavie, un pays oublié ; le Conseil constitutionnel et la bioéthique ; la compétition des civilisations ; le sens des crises yougoslaves ; nucléaire et environnement ; le bicentenaire de Victor Hugo ; le droit du sport ; la mission de l'ONU au Kosovo ; la crise de l'Etat ; évocation de Paul Cézanne ; le déclin de la loi ; le "procès" de la colonisation ; le "retour" du religieux dans la société ; Gouvernement et gouvernance ; la justice des mineurs ; le statut des enfants morts-nés selon la Cour de cassation ; la personne humaine et le droit pénal international ; l'Union pour la Méditerranée ; la crise politique de Madagascar ; les lois dites mémorielles ; les ambiguïtés du développement durable ; l'avenir de l'euro ; la démocratie entre Orient et Occident ; le nouveau Conseil des droits de l'homme de l'ONU ; les élections américaines ; Marchiavel ; actualité d'Antigone ; la devise de la République ; les cent ans de la Constitution monégasque ; constitutionnalité et conventionnalité : un couple impossible ? ; traite et esclavage : hier et aujourd'hui ; l'Espagne contemporaine ...

“*Profitez, jeunes élèves, de toutes les ressources qui s'offrent à vous. Sous la direction des professeurs habiles qui sont chargés de votre instruction, vos progrès seront rapides dans la carrière. En devenant bons juristes, vous deviendrez meilleurs citoyens; vous vous rendrez capables de remplir toutes les places d'administration et de magistrature publique; et même à défaut de places, vous devrez à votre talent seul cette sorte de magistrature privée que l'homme instruit, que le sage exercera éternellement sur la masse des hommes. Une connaissance plus approfondie de ce qui se passe dans votre patrie vous fournira de nouveaux motifs d'aimer ses institutions et ses lois.*”

Jean-Etienne-Marie PORTALIS,
*Discours du 26 novembre 1803
à l'Académie de Législation*



Les étudiants sous la Coupole de l'Académie française (1994)

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Au cours des deux années, outre des résultats avec mention en deuxième année de Licence, le cursus est soumis à la rédaction de dissertations sur des sujets de culture générale.

À l'issue de la scolarité biennale, l'examen pour l'obtention du Diplôme des Sciences juridiques et morales se compose de quatre épreuves :

- une épreuve écrite de quatre heures portant sur l'histoire des idées politiques (*avant ou après 1789, au choix du candidat*) ;
- un exposé-discussion ou "grand oral" devant un jury portant sur la culture générale ;
- la soutenance d'un mémoire de fin d'études devant un jury ou une épreuve écrite de synthèse sur les séminaires des deux années (*au choix du candidat*) ;
- l'attribution d'une note générale résultant de la moyenne des épreuves du contrôle continu des connaissances subies au cours de la scolarité et de la note de participation et d'assiduité établie par le Directeur.

Le *Diplôme des Sciences juridiques et morales* est délivré aux étudiants qui ont au moins obtenu la moyenne générale de 12 sur 20.

INTERVENANTS

Au sein du corps enseignant des Universités françaises, nous ont déjà honorés de leur collaboration :

M^{mes} et MM. Jean-Jacques Alexandre, André Baldous, Jean-Louis Bergel, Pierre Bonassies, Philippe Bonfils, Jacques Borricand, Michel Borysewicz, Gérard Bramoullé, Julien Broch, Charles Cadoux, Jean-Pierre Centi, André Cécati, Arnaud Cermolacce, Christine Chaigne, Jean-Yves Chérot, Sylvie Cimamonti, Julien Couard, Charles Debbash, Roland Debbash, Christiane Derobert, Marie-Josée Domestici-Met, Jean-Baptiste Donnier, Raphaël Draï, Vincent Egéa, Michel-Henry Fabre, Idriss Hans Fassasi, Louis Favoreu, Maurice Flory, Marie-Françoise Furet, Patrick Gaïa, Michel Ganzin, Jacques Garello, Eric Gasparini, Aude Gata, Elodie Gavin-Millan, Hubert Gerbeau, Richard Ghévantian, Jean Gueit, Claude Gueydan, Claude Impériali, Hervé Isar, Catherine Labrusse-Riou, Gwendoline Lardeux, Anne Leborgne, Antoine Leca, Jean-Michel Lemoyne de Forges, Raphaël Liogier, Frédéric Lombard, Marie-Isabelle Malauzat, Jean-Michel Marmayou, Wanda Mastor, Rostane Mehdi, Jacques Mestre, Jean-Louis Mestre, Jean-Yves Naudet, Marc Pena, Otto Pfersmann, Loïc Philip, Xavier Philippe, Joseph Pini, Robert Pini, Jean-Marie Pontier, Catherine Prieto-Hugo, Emmanuel Putman, François Quastana, Michele-Laure Rassat, Didier Ribes, Charles de La Roncière, Norbert Rouland, Frédéric Rouvière, Maurice Roy, Benoît Savelli, Guy Scoffoni, Alain Sériaux, Philippe Stoffel-Munck, Jérôme Trémeau, Jean Vergès.

Parmi les conférenciers extérieurs reçus à l'Institut, on peut citer :

le Doyen Mohamed Al Fahdli, Université de Mossoul ; le Pr. Borham Atallah, Université d'Alexandrie ; le Général Pierre Avon, de la DGSE ; le Pr. Miguel Ayuso Torres, Université de Madrid ; M^e Tanguy Barthouil, du Barreau d'Avignon ; M. Bernard Billaud, Commissaire général à la Langue française ; M. Michel de Bonnacorse, Directeur général adjoint de l'UNESCO ; M. Henri Bouquet de Jolinière, Vice-président du Tribunal de commerce de Nice ; le Docteur Michel Bourgat, adjoint au Maire de Marseille ; M. Pierre de Bousquet de Florian, Sous-préfet d'Aix ; M. Jean-Pierre Bouvet, Conseiller général ; M. Jean-Louis Debré, Président du Conseil constitutionnel ; le Doyen Francis Delpérée, Université de Louvain, Vice-président du Sénat belge ; le Pr. Michel Doucet, Université de Moncton ; M. Francis Dubout, Directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille ; le Recteur Yves Durand, Professeur à la Sorbonne, Conseiller du Premier Ministre ; l'Amiral François Flohic, ancien aide de camp du Général de Gaulle ; le Vice-Amiral Olivier d'Hauthuille, adjoint du Préfet maritime de Toulon ; M. Bernard Huchet, Secrétaire général aux Affaires régionales de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; M. Georges Kalinowski, directeur de recherches au CNRS ; M^e Jean-Louis Keita, Bâtonnier d'Aix ; l'Abbé Luc Lalanne, Official régional de la Province ecclésiastique de Marseille ; M. Bernard Lecomte, journaliste à L'Express ; le Pr. Jérôme Lejeune, de l'Institut de France ; M. Franck Lapeyrère, Président de chambre à la Cour d'appel d'Aix ; M. Jean-Paul Laporte, magistrat détaché auprès du Secrétaire général des Na-

tions unies à New York ; le Pr. Philippe Levillain, directeur des études à l'Ecole française de Rome ; le Pr. Alfonso Lopez de la Osa, Université complutense de Madrid ; M. Didier Malamas, directeur des ressources humaines de Spie-Trindel-France ; M. Damien Martinelli, magistrat ; M. Bernard Mille, de l'Académie d'Aix ; M. Renaud Muselier, député des Bouches-du-Rhône, ancien ministre ; M. Gilbert Pérol, ambassadeur de France, ancien Secrétaire général du Quai d'Orsay ; M. l'ambassadeur Alain Pierret ; M. le Commissaire de la Marine Adrien Proal ; M^e Vincent Puech, du Barreau d'Avignon ; M. Jean-Bernard Raimond, ambassadeur de France, ancien ministre des Affaires étrangères ; M. Michel Roger, inspecteur général de l'Education nationale, ancien conseiller du Président du Sénat puis du Premier Ministre, Ministre d'Etat de Monaco ; le Pr. Michel Rosenfeld, New York ; M. Christian Rossi, secrétaire général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille ; M. Christophe de Saporta, directeur à la Banque Martin-Maurel ; M. Jerry Sainte-Rose, Avocat général à la Cour de cassation ; M. Michel Sesquès, directeur des ressources humaines du Groupe Eurocopter ; le Pr. Epaminondas Spiliotopoulos, Université d'Athènes ; le Pr. Makoto Takahashi, Université de Chuo à Tokyo ; M. Bernard Terlay, conservateur au Musée Granet ; M. Loïc Tribot La Spière, délégué général du Centre d'Etudes stratégiques ; M. Jean-Pierre Tricon, directeur des opérations funéraires de Marseille ; le Commandant André Turcat, pilote d'essai du "Concorde" ; M. Cédric Viale, Université de Reykjavik ; l'Avocat général André Viangalli.



M. Vincent Lamanda, Premier Président de la Cour de cassation (2008)



M. Jean-Louis Debré, Président du Conseil constitutionnel (2009)

REMISE DES DIPLÔMES

La traditionnelle séance solennelle de l'Institut Portalis est placée sous la présidence d'une personnalité nationale ou internationale qui vient à Aix pour remettre les diplômes à la nouvelle promotion et prononcer une conférence devant la communauté universitaire. Ont été reçus ces dernières années : les Académiciens Jérôme Lejeune, Pierre Chauvu et Jean Foyer, ainsi que MM. Maurice Couve de Murville, ancien Premier Ministre, Pierre Draï, Premier Président de la Cour de cassation, Pierre Mazeaud, Président de la Commission des Lois à l'Assemblée nationale, Christian Poncelet, Président du Sénat, Marceau Long, Vice-Président du Conseil d'Etat, Vincent Lamanda, Premier Président de la Cour de cassation, Jean-Louis Debré, Président du Conseil constitutionnel., S.A.S le Prince Albert II de Monaco.



S.A.S. le Prince Albert II de Monaco (2011)

COMMENT CANDIDATER ?

Les étudiants désirant être admis à l'Institut Portalis doivent remplir le dossier de candidature, et l'envoyer par voie postale le plus tôt possible, et avant le 5 septembre (cachet de la poste faisant foi).

Les personnes dont le dossier aura été sélectionné recevront leur convocation pour les entretiens d'admission courant septembre.

Les droits d'inscription s'élèvent à 230 € pour les deux années.

APRÈS L'INSTITUT...

Dans la poursuite de leur cursus universitaire, les anciens de l'Institut Portalis se retrouvent, en général, dans de très bons classements et plusieurs deviennent Lauréats de la Faculté. On en compte aussi un certain nombre en tête des « Master II », dont généralement les majors, et parmi les moniteurs, allocataires et chargés de travaux dirigés recrutés par la Faculté de Droit d'Aix. Ces dernières années, on a relevé des agrégés au concours d'agrégation de Droit (dont deux en 2011), la major de l'Ecole Nationale de la Magistrature, le major de l'Ecole nationale pénitentiaire et le 1^{er} de l'Académie (28^e national) du CAPES de Philosophie, les trois premiers du concours national de plaidoirie à la Cour de cassation...

Par la suite, nos diplômés font de très honorables carrières dans la haute Administration (dont des cabinets ministériels), le secteur privé ou libéral, et beaucoup attestent que la formation générale reçue à l'Institut leur a été très utile tant pour leur culture personnelle que pour leur carrière professionnelle.



INSTITUT PORTALIS

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE
UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

Institut Portalis

Faculté de Droit et de Science Politique
3 avenue Robert Schuman
13628 Aix-en-Provence CEDEX 1
TÉL. 04 42 20 56 65
EMAIL contact@institutportalis.fr

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS ET L'ACTUALITÉ DE L'INSTITUT SUR

www.institutportalis.fr